



## **PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 19 mai 2011**

L'an deux mil onze, le jeudi dix-neuf mai à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Frontenay-Rohan-Rohan dûment convoqué le treize mai, s'est réuni en session ordinaire dans la salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Madame Brigitte COMPETISSA, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : **23**

Nombre de membres présents : **15**

Nombre de votants : **20**

**Présents** : Brigitte COMPETISSA, Philippe REY, Laurent COCHELIN, Alain CHAUFFIER, Raymond CAILLETON, Brigitte BONNAUD, Thierry ALLEAU, Frédéric ECALLE, Laurent VINCELOT, Marylène CLEMENT, Alain THUILLIER, Yannick AUTIN, Claude POUPINOT, Thierry MOUCHARD, Bruno PAROLDO.

**Absents non excusés** : Marie-Luce BESSONNET, Céline VALEZE, Christian TALON.

**Absents excusés** : Bernard BARAUD, Pascal BRANDEAU, Joël GERMAIN, Olivier COURTOT, Daniel RABOTEAU.

**Pouvoirs** : Bernard BARAUD à Brigitte COMPETISSA, Pascal BRANDEAU à Laurent VINCELOT, Joël GERMAIN à Raymond CAILLETON, Olivier COURTOT à Thierry MOUCHARD, Daniel RABOTEAU à Bruno PAROLDO

**Secrétaires de séance** : Brigitte BONNAUD, Bruno PAROLDO.

### **PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 AVRIL 2011**

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur le procès-verbal du 7 avril dont il a reçu copie avec le présent rapport de présentation.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le procès-verbal du conseil municipal du 7 avril 2011.

### **LOCATION TERRAINS LE PONT VERGNAUX**

Madame le Maire informe le conseil municipal de la demande d'un particulier (conseiller municipal) de louer les terrains communaux situés au Pont Vergnaux et cadastrés YC0025, YC0026, YC 0027, pour un total de 3 700 m<sup>2</sup>, afin d'y déposer un cheval.

La chambre d'agriculture a été interrogée à ce sujet. Il s'agirait de rédiger un contrat de bail de droit commun, les prix étant libres.

Le prix de location des terrains agricoles de bonne qualité (bonnes prairies) se situent entre 107 et 130 € l'hectare par an, soit pour cette surface : 48.10 €.

Madame le maire propose au Conseil municipal de signer un bail de location d'une durée d'un an renouvelable tacitement avec un préavis d'un mois et de fixer le montant annuel de la location à 50.00 €.

Le conseiller municipal intéressé par cette location éventuelle n'a pas participé au vote.

Ont voté pour : 19

### **DEMANDES DE SUBVENTIONS**

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur les demandes de subventions parvenues récemment :

- demande de subvention PEEP de l'agglomération Niortaise
- demande de subvention M.F.R de BRESSUIRE
- demande de subvention IREO de BRESSUIRE
- demande de subvention France ALZHEIMER DEUX-SEVRES
- demande de subvention LIGUE CONTRE LE CANCER
- demande de subvention ASSOCIATION SOLIDARITE PAYSANS REGION POITOU-CHARENTES
- demande de subvention UDAF pour POINTS RENCONTRE
- demande de subvention ASSOCIATION DES PARALYSES DE France
- demande de subvention CROIX-ROUGE FRANCAISE
- demande de subvention ASSOCIATION VALENTIN HAUY
- demande de subvention UHPE (HOPITAL POUR ENFANTS)

Madame le Maire propose au Conseil Municipal, conformément aux positions prises précédemment vis-à-vis des associations extérieures à la commune, de rejeter toutes ces demandes.

Ont voté pour : 19

Abstention : 1

### **MANIFESTATION MONDIAL CLOWNS – FIXATION DES TARIFS DE LA BILLETERIE**

Par délibération du 9 septembre 2010, le Conseil Municipal avait décidé de réserver le spectacle proposé par la Compagnie MATAPESTE le 1<sup>er</sup> Juin 2011, à l'occasion du Mondial Clowns.

Il convient de fixer les tarifs d'entrée de ce spectacle. Madame le Maire propose de reconduire les tarifs appliqués lors du dernier spectacle, soit 5 € pour les adultes et gratuit pour les enfants jusqu'à 12 ans.

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

### **ACQUISITION DE TABLEAUX BLANCS INTERACTIFS POUR L'ECOLE ELEMENTAIRE**

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que des estimations avaient été fournies dans le cadre de la préparation du budget primitif qui a été adopté le 7 Avril dernier. Ainsi, l'achat de 2 tableaux blancs interactifs complets avaient été estimés à 5 800.00 €. L'achat de 3 ordinateurs portables était également prévu.

Une augmentation des prix et la disparition des conditions avantageuses accordées pour les premières dotations expliquent l'écart important qui existe entre l'estimation et les prix actualisés :

fournisseur	Offre en € TTC	OBSERVATION
TEDELEC	7 230.06	Fournisseur des premiers TBI de l'école
SONOMAX	6 914.08	Fournisseur des écoles de NIORT

Considérant l'écart important entre les prix pratiqués et l'estimation, l'école élémentaire propose de renoncer pour l'année 2011 à l'acquisition des ordinateurs portables.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de retenir l'offre de SONOMAX.

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

### **TRAVAUX DE REMISE EN ETAT DES ROUTES – CHOIX D'UNE ENTREPRISE**

Une consultation ayant été organisée pour la remise en état des routes, il convient maintenant, suite à la réunion de la commission chargée d'examiner les offres, d'autoriser madame le Maire à passer commande.

La consultation a été lancée le 31 mars 2011, la date limite de réception des offres étant fixée au 20 avril à 12 h 00.

La publicité de cette consultation est parue sur le site internet du courrier de l'ouest et de la nouvelle république.

Trois entreprises ont déposé une offre dans les délais :

Entreprise	Offre HT	Observation
BOISLIVEAU	Non prise en compte	Offre incomplète. L'entreprise ne s'est pas déplacée pour vérifier les mesures
ROCHE	105 046.00	130 000.00 € HT pour un quantitatif identique à celui de l'entreprise BONNEAU
BONNEAU	78 523.25	Entreprise mieux disante (vérification des quantitatifs) et moins disante

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de retenir l'offre de l'entreprise BONNEAU. Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

## DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'ORGANISATION DE LA FETE COMMUNALE

L'organisation et la programmation de la Fête communale des 3 et 4 septembre 2011 a été confiée à l'association CRENAU dans la limite d'un budget de 10 000 €.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de déposer des demandes de subventions selon le plan de financement suivant :

DEPENSES		RECETTES	
Information, publicité	300	Région	1 000
Vin d'honneur et restauration des bénévoles	600		
Animation artistique	5 800		
Technique (sonorisation, compteur provisoire...)	600	Département	1 000
SACEM	300		
Frais personnel communal	1 000		
Repas et hébergement des artistes	700	Autofinancement	8 000
Expos « Les arts en folie »	300		
Divers	400		
<b>TOTAL</b>	<b>10 000</b>	<b>TOTAL</b>	<b>10 000</b>

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

### FIXATION D'UN TARIF SPECIFIQUE POUR L'ACCUEIL DES CIRQUES

Par délibération du 10 décembre 2009, le Conseil Municipal avait décidé de fixer les tarifs des droits de place pour les commerçants ambulants et forains à compter de l'année 2010 à :

- camions outillage : 48.00 €
- commerçants du marché : gratuit
- forains : 15.00 € par jour

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de fixer à 70.00 € le tarif journalier spécifique pour les cirques.

Certains conseillers municipaux s'opposent à l'application de ce tarif jugé trop élevé.

Ont voté pour : 12

Contre : 2

Abstention : 6

### CIRCUITS COURTS

Le syndicat de Pays poursuit son action pour la mise en place des circuits courts dans les cantines scolaires.

Suite à la délibération du conseil municipal, un prestataire a été recruté en vue d'effectuer ce rôle d'accompagnement, de suivi technique et de conseil ; il s'agit de la « Mission Nutrition Poitou-Charentes ».

Dans un premier temps la Mission Nutrition va réaliser un état des lieux de la restauration scolaire communale. Cet état des lieux va permettre de mettre en avant les forces et les faiblesses de notre équipement et de nos personnels.

Un planning d'intervention doit être établi.

Cette prestation s'élève à 650.00 € pour notre commune qui est en gestion directe. Le syndicat de Pays prend en charge 80 % du coût de la prestation, le montant résiduel (130.00 €) restant à la charge de la commune.

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

## QUESTIONS DIVERSES

### FRAIS D'INSERTION – DECISION MODIFICATIVE N°1

Madame le Maire indique au Conseil Municipal que les frais d'insertion relatifs à l'enquête publique en cours pour la rue de la Motte sainte doivent être payés que un compte 2033 en section d'investissement du budget communal. La facture s'élève à environ 573.09 €. D'autres factures du même type pourraient être réglées en cours d'exercice.

Il est donc nécessaire de procéder à une décision modificative consistant à :

\* Retirer 2 000 € du chapitre 020 (dépenses imprévues)

Pour alimenter le compte 2033.

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

### FORMATION DE SURVEILLANT DE BAIGNADE

L'organisation du séjour destiné aux ados en juillet prochain nécessite la présence d'un surveillant de baignades. Monsieur Loirat, qui assurera la direction du séjour, a la possibilité d'acquiescer cette qualification en participant à une formation proposée par « le cercle des nageurs » de Saintes à partir du mois de Mai. Le coût de la formation est évalué à 197.00 €. Les frais de déplacement seront également pris en charge par la commune.

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

## INFORMATIONS

### DEMANDE DE SUBVENTION CRDD POUR LA REHABILITATION DU SITE LA FONTAINE

Le Conseil Municipal avait délibéré le 18 mars dernier sur le plan de financement du projet de réhabilitation du Site La Fontaine.

La subvention prévue dans le cadre de « PROXIMA PAYS » semble remise en cause, le Pays « ASSOCIATION DU BASSIN DE VIE NIORTAIS » ayant suspendu son activité.

Il est également envisagé de déposer une demande de subvention au titre du Contrat Régional de Développement Durable. Le plan de financement pourrait ainsi être modifié :

DEPENSES	RECETTES
<p><u>Tranche 1 = phases 1 et 2A, soit salles de cours, 1 salle des maîtres, 1 bureau de direction, 1 infirmerie, circulation, chaufferie + aile centrale, ascenseur, devant cour (exercices 2011 – 2012) – montant HT</u></p> <p style="text-align: center;">1 221 463.00 €</p>	
<p><u>Tranche 2 = phases 2B, 2c, 2D, soit réhabilitation et isolation de bâtiments existants, création salle RASED, salle restauration personnel, parking personnel cantine, CLSH, 2 classes, rangement, cuisine et bureau, bureau psy, sanitaires, circulations, préau, préau extérieur, local vélos, local jeux de cour, aménagement plateau et jardin pédagogique (exercices 2013 – 2014) – montant</u></p> <p style="text-align: center;">1 132 904.00 €</p>	

<u>Montant HT</u>	2 354 367.00	<u>ETAT (D.E.T.R)</u>	250 000.00 €
	DONT 227 567.00 M.O	<u>PROXIMA – aide à la décision</u> Taux maxi : 60 % du coût HT de la M.O Montant maxi : 12 000 €	12 000.00 €
		<u>PROXIMA « PAYS »</u> 13 € / habitants soit pour 3 057 hts (pop DGF 2010) = 39 741.00 €	39 741.00 €
		<u>PROXIMA »TRAVAUX</u> (30 % du coût HT des travaux dans la limite de 92 845.00 €)	92 845.00
		<u>CONSEIL GENERAL – BOIS ENERGIE</u> Taux : 20 % chaufferie bois	33 300.00 €
		<u>FREE (région – ADEME) :</u> 60 000.00 € + 100 € /m2 pour les bâtiments neufs (1 058.14 m2), soit 105 814.00 € + 120 €/m2 pour la réhabilitation (580.51 m2), soit 69 661.20 €	235 475.20 €
		<u>FRIL (Région)</u> 70 000.00 € par an	140 000.00 €
		<u>FEADER</u>	60 000.00 €
		<u>FONDS DE CONCOURS C.A.N</u> 50 % du coût HT des travaux, dans la limite de 72 072.00 €	72 072.00 €
		<u>RESERVES PARLEMENTAIRES</u>	10 000.00 €
		<u>CRDD</u>	200 000.00 €
		<u>TOTAL SUBVENTIONS TRANCHE 1</u>	1 145 433.20 €
		<u>ETAT – D.E.T.R</u>	250 000.00 €
		<u>FRIL (Région)</u> 70 000.00 € par an	140 000.00 €
		<u>C.A.F</u>	150 000.00 €
		<u>CRDD</u>	200 000.00 €
		<u>TOTAL SUBVENTIONS TRANCHE 2</u>	740 000.00 €
		<u>AUTOFINANCEMENT GLOBAL</u>	930 389.73 € <i>DONT FCTVA (15.482 % du total ttc : 435 945.71 €</i>
<u>MONTANT GLOBAL TTC</u>	<u>2 815 822.93 €</u>		<u>2 815 822.93 €</u>

**Madame le Maire** informe le conseil municipal du changement de date de la prochaine séance du conseil municipal. Celle-ci est fixée au 23 juin prochain (au lieu du 16 juin) afin de présenter les résultats de la consultation portant sur la suppression des branchements d'eau potable en plomb (l'ouverture des plis étant prévue pour le 22 juin).

La réunion concernant le SCOT est prévue le 26 mai à 17 h 30 à la salle polyvalente d'EPANNES. Le même jour, l'école élémentaire organise une représentation avec les élèves des cours moyens.

La CAN a décidé de maintenir les tarifs des bibliothèques pour cette année.

En ce qui concerne le dossier de la REFORME TERRITORIALE, le Conseil Municipal devra prendre une délibération au plus tard en Juillet. Les élus de la Communauté d'Agglomération de Niort réfléchissent à la rédaction d'une délibération commune.

**Laurent COCHELIN** annonce la reconduction du Téléthon les 2 et 3 décembre 2011.

Il précise qu'en raison de la tenue d'une réunion « roller » le 25 mai à 18 h 30, la réunion prévue initialement le 24 mai à 20 h 30 est annulée.

**Alain CHAUFFIER** annonce un retard dans la rédaction du Trait d'Union n°11. La date de la prochaine réunion reste à fixer.

**Raymond CAILLETON** fait un point sur les travaux réalisés par les services techniques municipaux :

- l'aménagement du plateau d'évolution est terminé
- le nouveau columbarium a été monté au cimetière
- 2 agents sont actuellement absents en raison d'accidents de travail

**Alain THUILLIER** demande à madame le Maire si, suite à la parution de nouveaux textes sur les corridas, la motion prise par le conseil municipal est-elle toujours valide ?

Madame le Maire ne s'étant pas penchée sur ce sujet, lui répond ne pas connaître la réponse à cette question.

**Claude POUPINOT** souhaite faire un point sur le stationnement rue de la Victoire. Madame le Maire lui répond que le système actuel est satisfaisant et qu'il ne sera pas modifié.

**Bruno PAROLDO** s'étonne que le chemin allant vers la commune de Saint Symphorien soit interdit aux véhicules, sauf véhicules agricoles.

Madame le Maire lui répond que cette mesure, également en vigueur dans la commune de Saint Symphorien, permet de ménager l'état de la route et de limiter l'usage d'un chemin agricole par des véhicules légers.

**Thierry MOUCHARD** demande que la porte métallique de l'entrée de l'école maternelle, rue de la Victoire soit sécurisée.

Il demande également qu'une information soit faite à la population au sujet de la mise à disposition gratuite de la benne de la commune, dans la limite d'une fois par an et uniquement le week-end.

Madame le Maire ajoute qu'il n'existe pas d'autre prêt de matériel par la commune, sauf dans le cas des fêtes de quartier.

**Thierry MOUCHARD** s'étonne que le cabinet de kinésithérapie ne soit pas signalé par un fléchage. Madame le Maire lui répond que la commune peut installer le fléchage mais que les panneaux de signalisation sont à la charge des demandeurs.

**Laurent COCHELIN** informe le Conseil municipal de la réservation du prochain feu d'artifice du 14 juillet.

La séance se termine à 22 H 30.